

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 07/11/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 07/11/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 106
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	3.5.11
		Autres actes de gestion du domaine public

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

10

Séance Publique ordinaire du **30 octobre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 20 octobre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Corinne QUEVILLY
Mme Claire TRAMOND à M. Éric MATTIUSI

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Place Brossolette – implantation d'une armoire de coupure électrique ACM3 sur la parcelle BX 179 - Proposition de constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

ENEDIS envisage d'installer une armoire de tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, comme indiqué sur le plan ci-joint, sur la parcelle cadastrée BX 179 sise Place Brossolette, sur une superficie de 15 m².

Une convention de mise à disposition a été signée le 23 juin 2021, suite à la décision du Maire n° 2021-101.

Pour permettre l'opposabilité aux tiers et la publication foncière, cette convention doit faire l'objet d'une réitération sous la forme authentique.

Le poste (y compris le gros œuvre) et ses accessoires font partie de la concession publique et à ce titre, seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant constitution de servitude au profit d'ENEDIS, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 7 NOV. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 7 NOV. 2023